

Épargne

Puis-je me constituer une épargne adaptée à mes projets tout en protégeant mes proches ?



Arpèges

L'assurance vie personnalisée
au service de vos projets

réinventons / notre métier



Lorsque vous nous confiez la gestion de votre épargne, nous avons à cœur de vous conseiller au mieux de vos intérêts et de vous accompagner dans la durée.

Depuis de nombreuses années, AXA crée et optimise des solutions financières afin de pouvoir vous proposer des contrats d'assurance vie simples, souples et adaptés à vos besoins.

Vous conseiller, c'est savoir être disponible et avoir l'expertise de rendre clairs et simples des sujets complexes.

C'est faire preuve de sincérité dans nos échanges : pas d'interrogations sans réponses face aux questions d'argent.

En tant qu'Agent Général AXA, mon rôle est de vous apporter toutes les clés pour vous aider à faire les bons choix. Je suis avec le concours d'AXA, à votre service.

AXA *Vostra* **SERVICE**

Sommaire

Les règles d'or de l'épargnant.....	p. 3
Pour épargner en toute liberté	p. 4
Pour atteindre vos objectifs l'esprit tranquille	p. 5
La gestion par convention.....	p. 7
La gestion évolutive	p. 8
La gamme de supports.....	p. 9
Les services associés	p. 10
Les garanties de prévoyance qui vous protègent.....	p. 11
Les options de sortie	p. 12
La fiscalité de votre contrat.....	p. 13
Les services que vous offre votre contrat Arpèges.....	p. 14



Votre contrat d'assurance vie **Arpèges**

Les règles d'or

FIXEZ VOS OBJECTIFS, VOS BESOINS ET VOS EXIGENCES

Financer les études des enfants, préparer l'achat d'un bien, transmettre un patrimoine, financer votre future retraite... À chaque situation, une solution AXA.

DÉTERMINEZ LA DURÉE DE VOTRE ÉPARGNE

Plus vous épargnez dans la durée, plus vous pourrez le faire de manière diversifiée entre les différents supports d'investissement de votre contrat d'assurance vie et atténuer ainsi les effets des fluctuations à court terme des marchés financiers.

DÉFINISSEZ VOTRE PROFIL D'ÉPARGNANT

Le niveau de risque que vous êtes prêt à prendre pour rechercher plus de performances.

AVEC VOTRE CONSEILLER AXA, CHOISISSEZ VOTRE TYPE DE GESTION

Il résulte de la nature de vos objectifs, de leurs échéances et aussi de votre profil d'épargnant.

VERSEZ RÉGULIÈREMENT

C'est un réflexe pour garder le cap et lisser votre investissement sur les marchés financiers.

ET POUR BIEN ÉPARGNER, DIVERSIFIEZ !

Varier son épargne, c'est la répartir sur plusieurs supports de diversification en unités de compte au sein de votre contrat d'assurance vie, pour répartir le risque en accord avec votre profil d'épargnant. C'est en optant pour des supports en unités de compte, c'est-à-dire investis sur des marchés financiers, que vous pouvez espérer un potentiel de performance plus important pour développer votre épargne sur le long terme, en acceptant en contrepartie un risque de perte en capital sur ces supports.



Vous voulez épargner en toute liberté...

LES 6 RAISONS DE CHOISIR ARPÈGES

1 La liberté d'épargner à votre rythme

À votre rythme vous vous constituez votre épargne selon vos possibilités : régulièrement, via des versements programmés ou à tout moment, via des versements complémentaires.

2 La disponibilité de votre épargne en cas de besoin

À tout moment vous pouvez disposer de votre épargne grâce au rachat⁽¹⁾.

3 La possibilité de changer d'orientation

Parce qu'avec le temps, votre situation et vos possibilités peuvent évoluer, vous avez toujours la faculté de modifier vos choix, notamment votre type de gestion ; ces changements entraînent des frais de réorientation.

4 Les options de sortie disponibles à l'échéance de votre contrat

Vous avez le choix entre 4 options de sortie, pour anticiper au mieux le moment de votre retraite et/ou la transmission de votre capital à vos proches au moment du décès (voir tous les détails p. 12).

5 Le cadre fiscal favorable de l'assurance vie

L'assurance vie est l'un des rares placements à proposer une fiscalité favorable. Ceci s'applique aussi bien en cas de vie, lors d'un rachat partiel ou total, qu'en cas de décès avec une exonération, sous conditions, de l'épargne transmise (voir tous les détails p. 13.)

6 La protection de l'épargne en cas de décès

Vous avez 2 garanties incluses dans votre contrat : la Garantie Plancher et, le cas échéant, la garantie Décès accidentel⁽²⁾. 4 autres garanties supplémentaires, vous sont aussi proposées pour transmettre un capital valorisé en fonction de la garantie retenue.

(1) Toutefois, en cas de bénéficiaire acceptant et de mise en garantie du contrat. Le bénéficiaire ou le créancier devront donner leur accord.

(2) La Garantie Décès Accidentel est disponible uniquement pour les Conventions Equilibre, Equilibre Plus et Dynamique et sous certaines conditions d'âge.

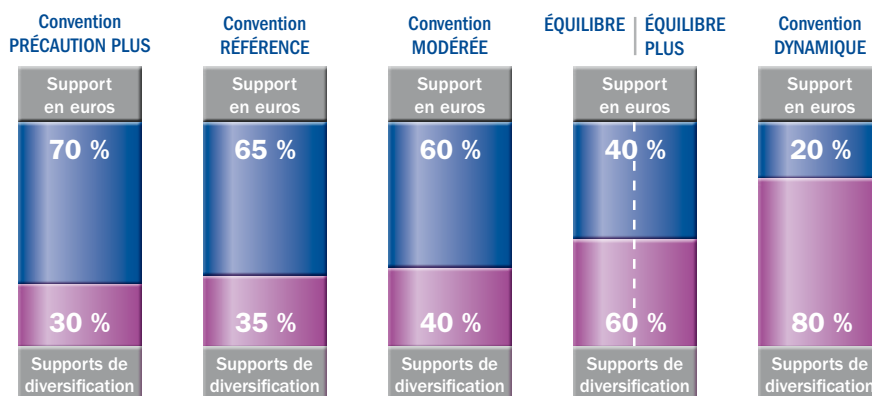
Se reporter aux clauses et conditions du contrat.

VOUS VOULEZ VALORISER VOTRE ÉPARGNE ET LA TRANSMETTRE UN JOUR

La gestion par convention

La gestion par convention a été conçue pour s'adapter à chaque profil d'épargnant, car il est primordial que vous puissiez choisir **un type d'épargne correspondant précisément à votre personnalité, vos besoins, vos objectifs et vos exigences.**

Après avoir sélectionné la convention de gestion qui vous convient, la gestion de votre épargne s'effectue de façon automatique par le **Réajustement Annuel Gratuit. Pour maintenir dans le temps la répartition correspondant à la convention choisie, l'épargne est automatiquement et gratuitement réajustée chaque année.** Le RAG peut conduire dans certains cas à une diminution du montant de l'épargne investie en euro.



En cas de hausse des marchés financiers, ce mécanisme permet de réorienter une partie des plus-values réalisées sur les supports en unités de compte vers le support en euros et ainsi les sécuriser (jusqu'au réajustement suivant). En cas de baisse des marchés financiers, il permet de réinvestir une partie de l'épargne présente sur le support en euros vers les unités de compte (supports plus dynamiques), lorsque leurs valeurs sont plus basses afin de profiter d'une éventuelle reprise.

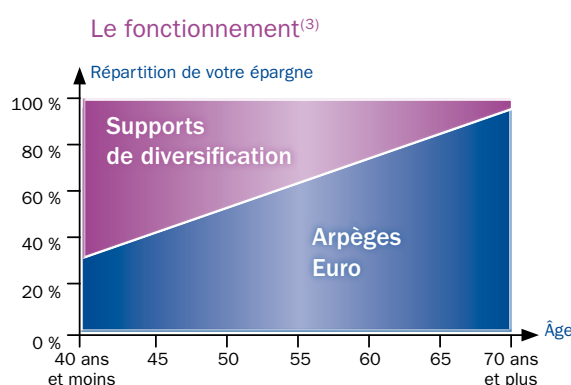
VOUS VOULEZ ANTICIPER ET PRÉPARER VOTRE RETRAITE

La gestion évolutive par âge

Cette solution permet **de répartir automatiquement votre épargne** en vue de votre retraite.

En effet, l'épargne est majoritairement investie sur les supports de diversification en unités de compte les premières années, visant ainsi à dynamiser votre épargne.

Elle est ensuite sécurisée progressivement vers le support Arpèges Euro en fonction de votre âge. Cette solution permet de répartir automatiquement votre épargne en vue de votre retraite, entre les supports de diversification en unités de compte.



VOUS VOULEZ PILOTER SEUL VOTRE ÉPARGNE

La gestion personnelle

Cette solution s'adresse à ceux qui désirent composer une épargne 100 % selon leur idée.

(3) Le graphique illustre simplement le principe de fonctionnement d'une gestion évolutive et non la gestion évolutive par âge du contrat Arpèges ; celle-ci prévoit en effet une progression de l'investissement sur le support Arpèges Euro par paliers comme illustré dans le graphique page 8.



LA GESTION PAR

Disposez d'un mode de

Pour construire une épargne adaptée à vos besoins, à vos objectifs, vos exigences, votre horizon de placement et votre profil d'épargnant, choisissez la gestion par convention pour concilier prudence et recherche de performance dans un cadre maîtrisé. Pouvant accueillir vos versements réguliers, les 5 conventions d'Arpèges proposent également le réajustement annuel gratuit. Ainsi, votre épargne sera automatiquement et gratuitement réajustée chaque année afin de maintenir dans le temps la répartition correspondant à la convention que vous avez choisie.

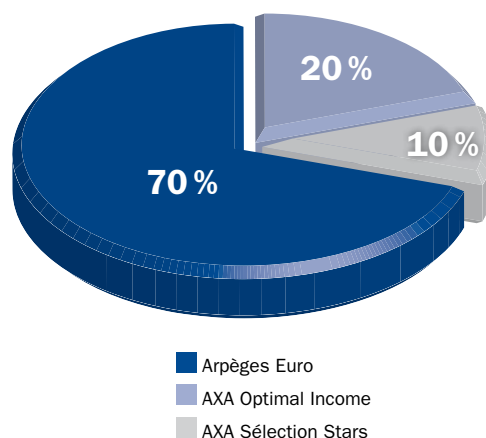
Convention PRÉCAUTION PLUS

La Convention Précaution Plus a été conçue pour s'adapter à différents contextes de marché, tout en répondant à votre besoin de sécurité.

Recherchez de façon prudente la performance grâce à une épargne qui demeure majoritairement investie sur le support en euros, les autres supports présentant un risque de perte en capital.

Les supports en unités de compte vous permettent la recherche de performance : AXA Optimal Income vous fait bénéficier d'une gestion réactive sur plusieurs classes d'actifs (actions, obligations...). Enfin, une part restreinte de votre épargne est investie sur les marchés d'actions internationales, au travers d'AXA Sélection Stars qui bénéficie de l'expertise de sociétés de gestion reconnues.

La Convention Précaution Plus assure de maintenir, année après année, la répartition suivante de votre épargne :

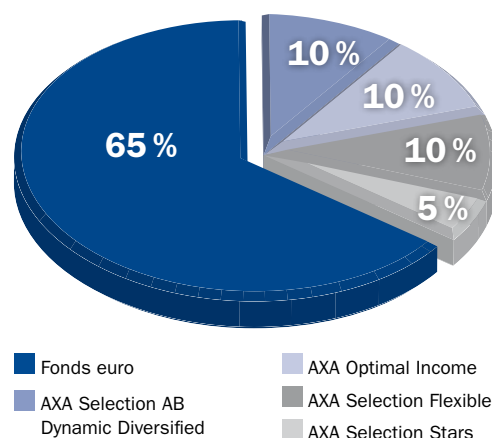


Convention RÉFÉRENCE

NOUVEAUTÉ

Bâtie pour la recherche de performance à long terme, grâce à une diversification mesurée, la Convention Référence est une offre qui s'articule autour de trois piliers de référence : un fonds en euros pour la stabilité, 3 fonds flexibles pour la réactivité et un fonds en actions internationales pour la recherche de dynamisme.

La complémentarité des actifs, des styles de gestion et des zones géographiques a pour objectif la recherche de performance avec une part de risque limitée.



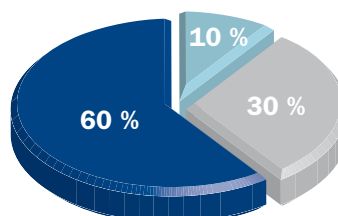
Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des

CONVENTION

gestion clé en main

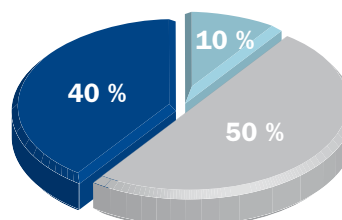
Convention MODÉRÉE

Privilégiez la solidité du support Arpèges Euro associé aux marchés actions avec un support obligataire et AXA Sélection Stars, qui permet d'accéder à une exposition et prise de risque modérée sur les marchés actions, via un portefeuille diversifié de fonds de sociétés de gestion reconnues pour leur savoir-faire.



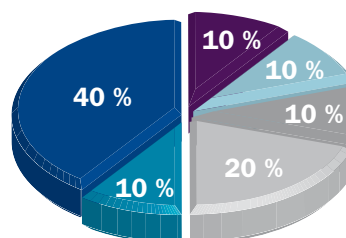
Convention ÉQUILIBRE

Composez une alliance entre la sécurité et le potentiel de performance des marchés financiers, avec une prise de risque, grâce au support AXA Sélection Stars ; ce support combine des fonds aux styles de gestion différents, répartis sur l'ensemble des zones géographiques et gérés par les meilleurs sociétés spécialisées.



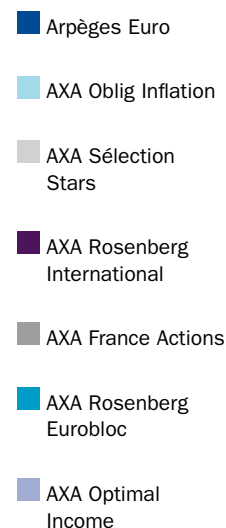
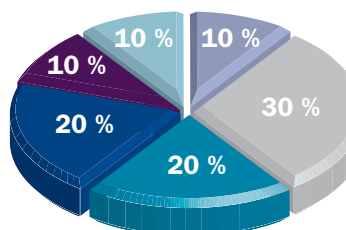
Convention ÉQUILIBRE PLUS

Optez pour la diversification de votre épargne et la solidité du support Arpèges Euro grâce à une répartition équilibrée entre une épargne sécurisée et un investissement avec prise de risque sur les marchés financiers. Cette exposition sur les marchés financiers offre une diversification géographique plus marquée en complément d'AXA Sélection Stars.



Convention DYNAMIQUE

Privilégiez le potentiel de performance des marchés financiers grâce à une répartition plus dynamique de votre épargne exposée sur les marchés actions. Une plus grande diversification pour capter les opportunités de performance des marchés actions, en accédant à une sélection de fonds gérés par des sociétés de renom et choisis pour leur capacité à résister aux périodes de baisse, avec une prise de risque plus importante.





LA GESTION ÉVOLUTIVE

Sécurisez votre épargne dans le temps

VOUS SOUHAITEZ ANTICIPER ET PRÉPARER VOTRE RETRAITE

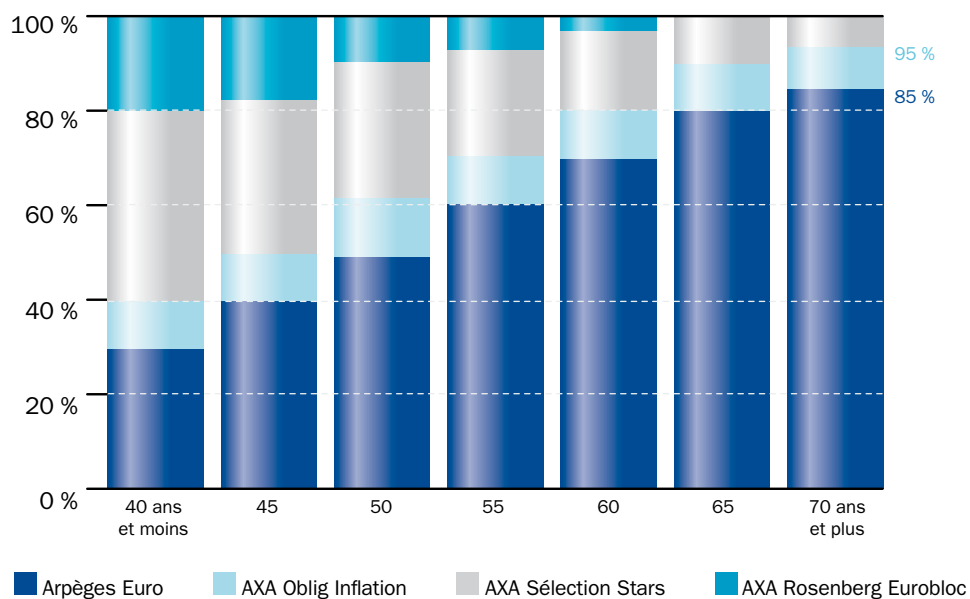
Ce type de gestion s'adresse à ceux qui souhaitent **bénéficier de la performance potentielle des marchés financiers et sécuriser** progressivement leur épargne.

Avec cette gestion clé en main, **votre épargne est répartie sur différents supports, en fonction de votre âge : de 30 % avant 41 ans et jusqu'à 85 % à partir de 70 ans, sur le support sécurisé Arpèges Euro.**

Votre épargne est chaque année automatiquement et gratuitement réajustée.

Largement investie sur des supports de diversification en unités de compte les premières années, elle évolue progressivement vers le support Arpèges Euro, totalement sécurisé.

LA RÉPARTITION DE VOTRE ÉPARGNE



La répartition de l'épargne évolue en fonction de l'âge de l'adhérent : de 30 % sur le support en euros à 40 ans, la part euro de l'épargne augmente progressivement pour atteindre 85 % sur le support en euros à 70 ans.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



LA GAMME DE SUPPORTS

Arpèges vous offre un très large choix de supports dont plusieurs issus de sociétés de gestion réputées. La gestion personnelle s'adresse à ceux qui désirent composer une épargne 100 % selon leur idée.

Découvrez les 2 opportunités sélectionnées par AXA en gestion personnelle et aux côtés des conventions :

AXA Selectiv' Immo et AXA SELECTION CARMIGNAC Convictions.



AXA SELECTIV' IMMO



Avec AXA Selectiv' Immo, plus important OPCI de la place de Paris, accédez autrement aux opportunités du marché immobilier en toute simplicité.

AXA Selectiv' Immo constitue une nouvelle opportunité de diversification de votre épargne vers le marché de l'immobilier.

Ce support est un OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) investi majoritairement dans des actifs immobiliers, notamment dans le secteur tertiaire (commerces et bureaux).

La gestion de votre investissement – sans contrainte de montant⁽⁴⁾ – est confiée à une équipe de professionnels expérimentés d'AXA Real Estate.

AXA SELECTION CARMIGNAC CONVOLUTIONS

Avec AXA Sélection Carmignac Convictions, apportez diversification, flexibilité et réactivité à votre patrimoine. S'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire de Carmignac Gestion, ce FCP diversifié sélectionne principalement des OPC de la gamme Carmignac, retenus pour leur complémentarité.

Couvrant diverses classes d'actifs, AXA Sélection Carmignac Convictions vous permet ainsi d'accéder à un large univers d'investissement et d'opportunités, gages de diversification.

L'ensemble des supports est décrit dans la plaquette relative aux supports d'investissement du contrat Arpèges.

(4) Dans le respect des clauses contractuelles et des règles spécifiques régissant ce support en unités de compte. Un niveau de 30 % maximum investi dans AXA Selectiv' Immo semble approprié pour un investisseur particulier.

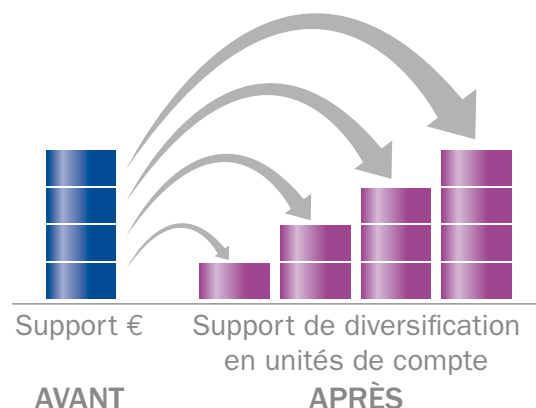


LES SERVICES ASSOCIÉS à la gestion personnelle

LES OPTIONS DE RÉORIENTATION D'ÉPARGNE

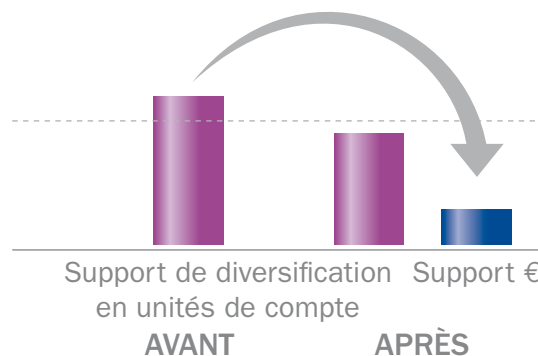
L'INVESTISSEMENT PROGRESSIF

Tout ou partie du versement initial est investi sur le support Arpèges Euro. Cette épargne est ensuite progressivement réorientée sur le ou les supports en unités de compte (UC) que vous aurez choisis parmi ceux proposés. De cette façon, vous échelonnez dans la durée votre entrée sur les marchés financiers et diminuez le risque d'investir au plus haut. Sa durée est de trois ans maximum.



LA SÉCURISATION DES PERFORMANCES

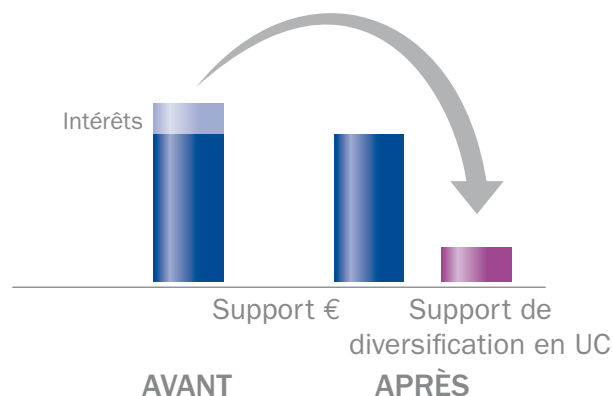
Si la performance réalisée par votre épargne investie sur le support en unités de compte de votre choix dépasse un seuil que vous aurez défini, cette performance est totalement ou partiellement réorientée vers le support Arpèges Euro. Cette option peut être mise en place sur plusieurs supports. Vous pouvez déterminer un seuil de performance différent pour chaque support.



En choisissant cette option à l'échéance de l'Investissement Progressif, vous pouvez cumuler les 2 avantages des options : lisser vos investissements dans le temps et sécuriser leurs performances.

LA DYNAMISATION DES INTÉRÊTS

Chaque année, la totalité des intérêts dégagés par le support Arpèges Euro est réorientée sur une ou plusieurs unités de compte de votre choix, pour aller chercher la performance sur les marchés financiers. Cette réorientation est annuelle. Le capital investi sur le support en euros ne court donc aucun risque puisqu'il s'agit uniquement des intérêts.





LES GARANTIES DE PRÉVOYANCE

qui vous protègent vous
et vos proches

LES GARANTIES DÉCÈS PLANCHER

INCLUDE LA GARANTIE PLANCHER

La Garantie Plancher, **systématiquement incluse** quelle que soit l'orientation de gestion que vous avez choisie, est destinée aux assurés de moins de 70 ans au moment de l'adhésion et permet de renforcer la protection de votre épargne. Elle assure, en cas de décès **avant 80 ans** , la transmission au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) d'un capital au minimum égal au cumul de vos versements bruts. Tout rachat partiel et avance non remboursée viennent diminuer le montant minimum garanti.

+ Vous êtes assuré de transmettre un capital à vos proches au minimum égal au cumul de vos versements bruts en cas de décès avant 80 ans, diminués des éventuels rachats et avances réalisés durant la vie du contrat.

**EN FONCTION
DE VOTRE MODE
DE GESTION**

LA GARANTIE DÉCÈS ACCIDENTEL

Si vous choisissez la gestion par convention Equilibre, Equilibre Plus ou Dynamique et que vous êtes âgé de moins de 60 ans à l'adhésion, cette garantie permettra de transmettre à vos proches un capital minimum égal à votre versement initial revalorisé de 6 % par an à chaque date anniversaire et pendant les 10 premières années d'adhésion. Tout rachat partiel et avance non remboursée viennent diminuer le montant minimum garanti. Tout autre choix de gestion en cours d'adhésion mettra fin à cette garantie.

+ Vous êtes assuré de transmettre à vos proches un capital revalorisé en cas de décès accidentel survenant moins de 12 mois après l'accident.

LES QUATRE GARANTIES OPTIONNELLES

Arpèges propose 4 garanties optionnelles couvrant le décès ou la dépendance comme la Garantie Revalorisée.

Grâce à cette garantie, le capital à verser au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès est au minimum égal au cumul des versements nets revalorisés mensuellement au taux du Livret A ; tout rachat partiel diminuera la garantie proportionnellement à la diminution de l'épargne constatée.

Les modalités, exclusions et coûts de ces garanties sont indiqués dans la Notice du contrat d'assurance vie Arpèges.



LES OPTIONS DE SORTIE

disponibles à l'échéance
de votre contrat

Selon vos objectifs prioritaires à la retraite lors de l'échéance de votre contrat, vous pourrez, le cas échéant, avoir le choix entre 4 options de sortie :

Votre objectif prioritaire

Option de sortie

Disposer de votre capital

100 % CAPITAL

Compléter votre retraite

100 % RENTE⁽⁵⁾

Et 2 options combinant une rente viagère et un capital décès pour vos proches :

SANS SÉLECTION MÉDICALE

Améliorer vos revenus à la retraite et protégez vos proches

PRIORITÉ RETRAITE

Privilégier la transmission d'un capital pour vos proches

PRIORITÉ TRANSMISSION

En choisissant Priorité Retraite ou Priorité Transmission, votre épargne sera partiellement convertie en rente viagère pour améliorer vos revenus, la part restante étant rachetée⁽⁷⁾ pour être réinvestie sur un contrat d'assurance « Vie entière » qui garantira un capital majoré à vos proches à votre décès, quel que soit le moment où il surviendra. Ces 2 options peuvent être choisies à partir de 60 ans et jusqu'à vos 70 ans sans sélection médicale si l'épargne est comprise entre 50 000 et 500 000 €.

Les +

- Revenus revalorisables garantis à vie
- La part de l'épargne affectée à l'assurance « Vie entière », pour la transmission d'un capital décès à vos proches, reste disponible en cas de besoin si vous changez d'avis ; tout rachat ultérieur éventuel entraînera une diminution du capital décès garanti
- Pas de sélection médicale ou de délais de carence
- Les montants du capital décès et de la rente à vie sont connus dès le choix de l'option de sortie
- Fiscalité de l'assurance vie appliquée au capital décès de l'assurance « Vie entière »

(5) L'option 100 % rente peut être choisie pour un âge lors de la liquidation en rente compris entre 55 ans et 75 ans.

(6) Hors fiscalité. La conversion se fera au tarif et aux conditions en vigueur au moment du choix de l'option de sortie.

Hypothèses : pour une femme de 67 ans, un taux technique de 1,25 %

- rente mise en service en 2013 avec table de mortalité TGF05, frais d'arrérage de 3 % et fractionnement annuel, réversion à 100 % pour une femme de 65 ans.

- vie entière avec table de mortalité TD 88-90 abattue d'expérience de l'assureur et frais de gestion de 0,80 %. Les montants sont arrondis à l'unité.

Chaque montant de rente est un montant annuel.

(7) Voir la fiscalité du rachat en page 13.



LE CADRE FISCAL FAVORABLE de votre contrat d'assurance vie

• Pendant la durée de votre contrat

Les produits (intérêts et plus-values) sont totalement exonérés d'impôt sur le revenu pendant la durée de votre contrat, tant qu'aucun rachat n'est effectué. En revanche, si vous êtes assujéti à l'impôt sur la fortune (ISF), chaque année, vous devez déclarer la valeur de rachat de votre contrat au 1^{er} janvier. L'intégralité des produits attachés au contrat est assujéti aux prélèvements sociaux. Les produits relatifs à l'épargne de votre contrat investie sur le support en euro sont soumis aux prélèvements sociaux au fur et à mesure de leur inscription en compte.

• Le rachat partiel ou total de votre épargne

Lorsque le rachat intervient alors que le contrat a une durée de vie inférieure à 8 ans, la part correspondant aux produits est soumise à l'impôt progressif sur le revenu ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu : 35 %⁽⁸⁾ pour un rachat effectué avant 4 ans, 15 %⁽⁸⁾ pour un rachat effectué entre 4 et 8 ans.

Lorsque le rachat intervient alors que le contrat a une durée égale ou supérieure à 8 ans, seule la part correspondant aux produits⁽⁹⁾ et qui excède l'abattement annuel de 9 200 € pour un couple marié soumis à imposition commune ou 4 600 € pour un célibataire, est soumise à l'impôt progressif sur le revenu ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu de 7,5 %⁽⁸⁾.

Lors d'un rachat partiel ou total du contrat, le montant des prélèvements sociaux dus sur la totalité des produits⁽⁹⁾ inclus dans le rachat ou au dénouement est calculé. Une régularisation sera opérée par l'assureur le cas échéant sous la forme, soit d'un prélèvement complémentaire sur la part des produits⁽⁹⁾ n'ayant pas déjà supporté ces prélèvements sociaux, soit d'une restitution en cas de prélèvements excédentaires.

(8) Hors prélèvements sociaux.

(9) Produits (intérêts et plus-values) acquis sur l'ensemble des contrats d'assurance vie détenus par l'assuré. Selon la fiscalité en vigueur au 01/01/2015.

LA SORTIE EN RENTE

Au terme de votre contrat, en fonction des conditions en vigueur au moment de votre demande, vous pouvez opter pour le versement de votre épargne sous forme de rente viagère, une fraction seulement du montant de la rente étant imposable par incorporation à la déclaration de revenus.

Cette fraction est déterminée forfaitairement et de façon définitive en fonction de l'âge du crédit rentier lors de l'entrée en jouissance de sa rente :

ÂGE DU CRÉDIRENTIER ⁽¹⁾	FRACTION DE RENTE IMPOSABLE
Jusqu'à 49 ans inclus	70 %
De 50 ans à 59 ans inclus	50 %
De 60 ans à 69 ans inclus	40 %
A compter de 70 ans	30 %

(1) A la date d'entrée en jouissance de la rente.

Les prélèvements sociaux en vigueur sont réalisés sur la fraction imposable de la rente.

LA TRANSMISSION D'UN CAPITAL

En cas de décès de l'assuré, le capital sera transmis au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s) dans les conditions suivantes :

- le capital est totalement exonéré lorsque le bénéficiaire est le conjoint de l'assuré, ou son partenaire lié par un Pacs, ou, sous certaines conditions, ses frères et soeurs,
- pour les autres bénéficiaires, le capital transmis est soumis à la taxation prévue par l'article 990 I du Code Général des Impôts (application d'un prélèvement forfaitaire sur l'épargne correspondant aux versements effectués par le souscripteur avant le 70^e anniversaire de l'assuré, après un abattement global de 152 500 € par bénéficiaire) et/ou soumis aux droits prévus à l'article 757 B du Code Général des Impôts (application des droits de succession sur les versements effectués par le souscripteur après le 70^e anniversaire de l'assuré, après un abattement de 30 500 € par assuré et tous contrats d'assurance vie confondus).

Les produits attachés au contrat sont par ailleurs assujéti aux prélèvements sociaux.

De même que pour le rachat de votre épargne, une régularisation des prélèvements sociaux sera opérée par l'assureur.

DÉCOUVREZ L'ENSEMBLE DES SERVICES QUE VOUS OFFRE VOTRE CONTRAT ARPÈGES

Bénéficiez :

De la disponibilité et de l'accompagnement de votre Agent Général !

Le joindre sur sa **LIGNE DIRECTE**, sans passer par un serveur vocal ou **PAR EMAIL**.

Se voir proposer un **CONTACT ANNUEL** pour faire le point.

Bénéficier d'une **RELATION DURABLE** : nos conseillers restent présents en moyenne **12 ANS AUX CÔTÉS DE LEURS CLIENTS**.

Des services liés à vos contrats pour préparer vos projets

Une offre variée à votre disposition pour sécuriser à tout moment votre épargne et rechercher la performance.

Un **SERVICE D'ALERTE**s par email en cas de fluctuations importantes des marchés financiers.

L'ESTIMATION DE VOTRE SITUATION FINANCIÈRE à la retraite accompagnée d'un bilan écrit et synthétique.

L'aide à la **RECONSTITUTION DE VOTRE CARRIÈRE** en cas d'éléments manquants.

Préparer l'avenir de vos proches avec le **PACK DONATION**.

AXA n° 1 dans les services pour la préparation de la retraite ou en cas de financement d'un projet⁽¹⁰⁾.

(10) Classement du 13/01/2014, au regard des neuf services les plus importants sélectionnés ensemble, pour les Français pour la préparation de la retraite. Ce classement est issu du comparateur de services d'assurance Quialemelleurservice.com édité par AXA.

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Glossaire

- Profil d'épargnant** : profil d'investisseur lié aux risques que le client accepte dans la gestion de ses avoirs.
- OPC** : un OPC est un organisme de Placement Collectif qui offre la possibilité d'accéder autrement à un portefeuille d'actifs diversifiés.
- Allocation** : répartition de votre épargne entre les différents supports de diversification en unités de compte.
- Réorientation d'épargne** : faculté proposée à l'adhérent de modifier la répartition de son épargne constituée.
- Supports de diversification en unités de compte (UC)** : supports adossés à des OPC investis sur les marchés financiers.

Votre interlocuteur

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale.
axafrance.fr

Ayez le bon réflexe avec votre **Espace Client** sur **axa.fr**

Disponible 24h/24, gratuit et sécurisé, pour vous faciliter la vie :

- consulter vos avoirs et accéder à des informations détaillées sur vos supports d'investissement (caractéristiques, performances...)
- effectuer vos versements en ligne
- télécharger vos documents numérisés (conditions générales, situation de compte, imprimé fiscal) ou demander une attestation
- obtenir des informations en ligne (guides épargne et retraite, démarches épargne, simulateur retraite, articles).

Votre Association ANPERE

En optant pour un contrat Privilège, vous adhérez à ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite), une des principales associations d'assurés en France. Souscripteur du contrat, elle vous fait bénéficier d'une représentation collective auprès d'AXA, d'une information régulière et de services pratiques pour faciliter votre vie quotidienne.

anpere.fr

